

LE GOUVERNEMENT PERSISTE !

Ce matin le premier ministre, maniant contre-vérités et approximations à son avantage, tente de minorer l'ampleur de la contestation de la communauté universitaire. Après l'annonce de l'examen par le ministère des quelques rares maquettes de master « métier de l'enseignement », il prend le risque de passer en force en présentant, au cœur de la période de congés de printemps, le projet de décret enseignant-chercheur en Conseil des ministres dès ce jour.

Au-delà du poids qu'exerceront les pressions locales sur les collègues, de la substitution de la tutelle ministérielle par celle des présidents d'université, la dernière version de ce projet comporte toujours la possible modulation des services décriée par les collègues. Nouveauté, selon les dépêches de presse, le ministère annonce la publication d'une circulaire d'accompagnement du décret. Faudrait-il clarifier certains points ? Les difficultés d'interprétation de certaines formulations du décret que nous dénoncions trouveront-elles enfin des réponses ? C'est notamment le cas de la signification du service de référence, par exemple pour le paiement des heures complémentaires, et du cadre d'application d'une modulation des services à la hausse, que par ailleurs le SNESUP refuse.

Contrairement à ce que le premier ministre voudrait faire croire à l'opinion, tout n'est pas réglé ! Les raisons de la mobilisation demeurent et le mouvement n'est pas minoritaire ! En témoignent les rondes des obstinés qui se développent dans de nombreuses villes universitaires. Celle de Paris déplacée hier pour l'occasion devant le Conseil d'Etat a rassemblé près de 700 personnes déterminées.

Le SNESUP appelle la communauté universitaire

- à maintenir la pression sur le gouvernement,
- à refuser ce projet de décret
- appelle à participer aux manifestations organisées le 28 avril et le 1^{er} mai.

Non, tout n'est pas réglé !**Passage en force du gouvernement sur le dossier de la formation des maîtres :**

Communiqué des élus SNESUP-FSU au CNESER suite à l'annonce le 20 avril 2009 de voir évaluer les maquettes de masters « enseignement » par la DGES.

Alors que :

- ✓ La communauté universitaire, les organisations syndicales, les sociétés savantes, les associations professionnelles ont massivement rejeté le projet Darcos-Pécresse de réforme de la formation et du recrutement des enseignants du 1^{er} et du 2nd Degré,
- ✓ X. Darcos et V. Pécresse annoncent qu'ils vont mettre en place des structures de concertation (trois groupes de travail et une commission) sur la réforme du recrutement et de la formation,
- ✓ L'agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'AERES, a elle-même refusé d'évaluer les rares maquettes de master "formation des enseignants" (17 sur une centaine initialement prévue) qui ont été effectivement transmises au ministère,

Patrick Hetzel (Directeur général de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle), a annoncé au CNESER du 20 avril 2009, dont l'avis est requis pour l'habilitation des formations de l'enseignement supérieur, que ces maquettes seront évaluées par les soins de ses services et soumises à une prochaine réunion du CNESER pour mise en œuvre à la rentrée 2009 !

Cette manœuvre ouvre grand la porte à l'enseignement privé, notamment catholique. L'évaluation de huit des dix sept maquettes de master en question, portées par les Instituts catholiques, permettrait à ces derniers de s'inscrire pleinement dans le créneau de la formation des enseignants ! Cette initiative intervient au moment de la publication au Journal Officiel de l'accord scandaleux entre la République Française et le Saint-Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur, qui, contrairement aux assurances de la Ministre, n'est pas cantonné à la théologie ou au droit canon !

La provocation et le mépris envers la communauté universitaire que manifeste cette tentative grossière de passage en force a été dénoncée en séance par les élus SNESUP et a également suscité de vives réactions de la plupart des organisations présentes.

Les élus SNESUP au CNESER.

Sur le site du SNESUP (<http://www.snesup.fr>) :

CNU - Commissions d'appel qualifications MCF et PR 2009. Publication de l'arrêté du 30 mars 2009 :

<http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=4113&ptid=10&cid=3714>

Tour de France des obstinés :

<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=4108&ptid=5>